



Concept sanitaire HC Ajoie 2022-2023

Auteur : Bélet Christophe

Raiffeisen Arena Porrentruy





Table des matières

1. Base, position de départ.....	3
1.1 Composition des équipes.....	3
1.2 Début de la mission de garde.....	3
1.3 Planification des équipages.....	3
2. Tenue appropriée.....	4
2.1 Tenue.....	4
2.2 Matériel à prendre.....	4
3. Accès et sortie de la Raiffeisen Arena pour mise en place.....	4
3.1 Emplacement de l'ambulance et du personnel.....	5
3.2 Prise de contact sécurité et mise opérationnelle de l'équipe.....	5
4. Préparation.....	5
4.1 Matériel d'intervention.....	5
4.2 Emplacement de l'équipe dans la patinoire.....	6
5. Rapports de coordination.....	7
6. Communication pendant le jeu.....	7
6.1 Boucle de communication lors d'engagement sanitaire avec la CASU 144.....	7
7. Déroulement d'une intervention.....	8
7.1 Procédure d'intervention pour joueur ou arbitre.....	8
7.2 Intervention hors du champ de glace.....	8
7.3 Aide au Portage.....	8
7.4 ACS sur site en remplacement équipe.....	9
7.5 Documentation des interventions.....	9
8. Accès aux tribunes, loges et supporters visiteurs.....	9
8.1 Accès aux Tribunes SUD et EST (KOP).....	10
8.2 Zone ascenseur.....	10
8.3 Accès loges et poste de conduite 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e étages ouest.....	11
8.4 Accès aux tribunes visiteurs.....	11
8.5 Accès WC sous tribunes E.....	12
9. Evacuation du stade de glace.....	12
10. Constitution d'un État-major de crise :.....	13
11. Numéros importants.....	13
12. Conclusion et mises à jour et infos provisoires.....	13
13. Annexes.....	13



1. Base, position de départ

Sur la base de la convention signée entre le Hockey Club Ajoie (HCA) et l'Hôpital du Jura (H-JU), le service de Sauvetage assure de la mise à disposition d'un service sanitaire à la Raiffeisen Arena de la manière suivante :

But :

Assurer une présence sanitaire préventive lors des matches de hockey à la Raiffeisen Arena

Objectif général :

Optimiser les soins selon les conditions environnementales

Objectif principal :

Prendre en charge les joueurs / arbitres blessés sur la surface de jeu

Objectif secondaire :

Prendre en charge les spectateurs ou officiels dans les tribunes

Risques identifiés :

Appliquer les soins en sortant des schémas standardisés

Collaborer lors de mission sanitaire avec d'autres entités partenaires (EGS, HCA, ...)

Intervenir dans les différents secteurs de la patinoire avec la densité des spectateurs qui peuvent exposer un risque pour les intervenants

Le transport de patient sera effectué par l'ambulance présente sur le site.

1.1 Composition des équipes

La demande minimale du niveau de formation requise pour l'équipe d'intervention :
1 ambulancier ES (code IAS 22).

1.2 Début de la mission de garde

La mission commence 1 heure avant le début de la rencontre par la mise en place de l'équipe et du matériel.

Jours de la semaine	Prise de service à l'Arena	Début du match	Fin de la mission
Mardi, jeudi, vendredi, samedi	18h45	19h45	À la fin du match sur libération de EGS
Dimanche	14h00	15h00	

Le véhicule utilisé est une ambulance type C du service de sauvetage H-JU

1.3 Planification des équipages

Les dates des matches sont communiquées au chef opérationnel du service de sauvetage (COS) qui gère la planification des équipes.

Le nombre d'heures est planifié par le COS, si la mission est prolongée pour les besoins du match (ou de transports/rétablissement), la durée totale de la mission est documentée sur Jalios par l'équipage.



2. Tenue appropriée

2.1 Tenue

La tenue vestimentaire de l'équipe est définie par l'IT :

⇒ Cadre vestimentaire du personnel pré hospitalier du service ambulance

- Tenue complète avec veste softshell /veste désinca
- Micro tel et oreillette Polycom
- Gilet d'intervention
- Sur-chaussures « grip » à disposition

2.2 Matériel à prendre

Cardex « journal d'intervention » (disposé au bureau ambulances Porrentruy)

3. Accès et sortie de la Raiffeisen Arena pour mise en place

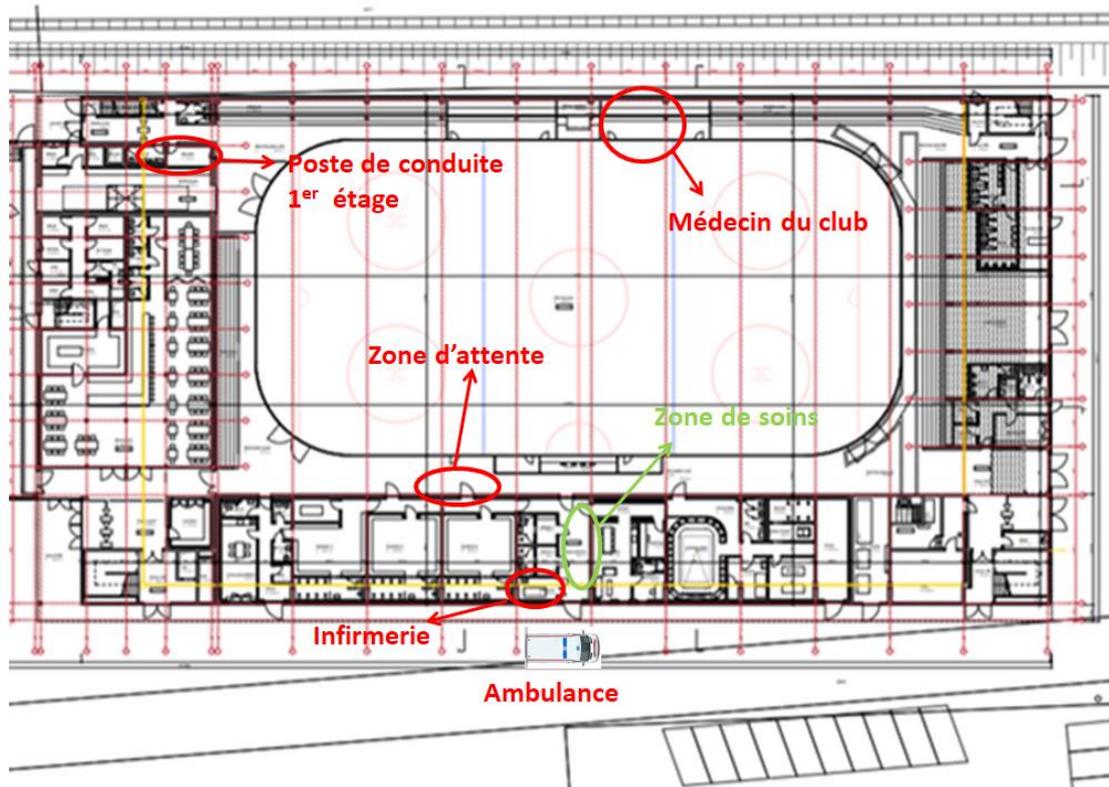
Pour l'équipe de garde sur place, l'accès à la zone d'intervention se fait par le chemin des Bains.



Veillez rouler au pas dans toute la zone lors de l'accès!

3.1 Emplacement de l'ambulance et du personnel

Le personnel et le matériel se trouvent aux endroits indiqués sur ce plan général :



3.2 Prise de contact sécurité et mise opérationnelle de l'équipe

La prise de contact se fait avec le chef d'engagement EGS à l'entrée de l'infirmerie, 1 heure avant le début du match.

Lors de la prise de service, le chef d'engagement EGS distribue un badge d'accès et une radio numérique fonctionnelle aux ambulanciers.

Une fois le matériel prêt à l'emploi et disposé correctement (Point 4) :

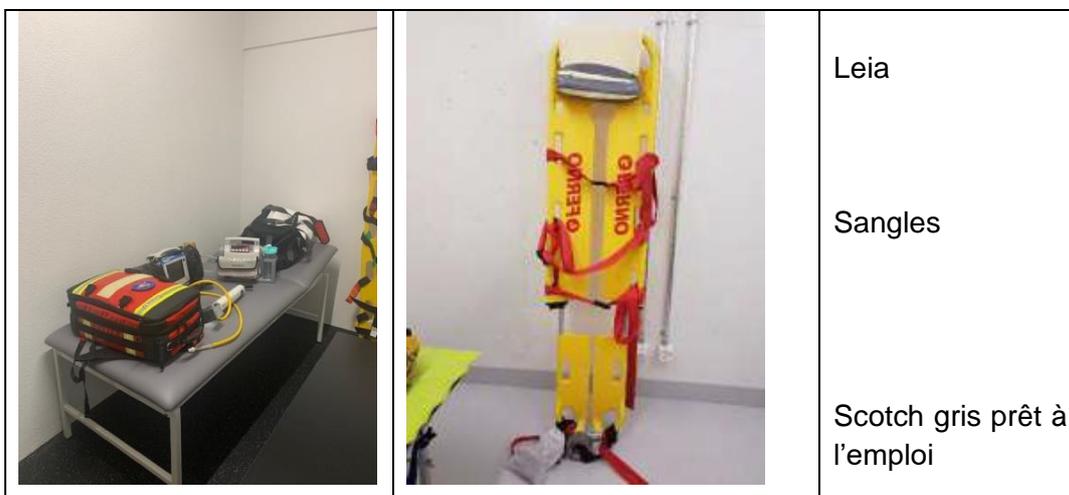
- l'équipe s'annonce opérationnelle par radio au responsable sécurité (EGS) au poste de conduite.
- L'équipe s'annonce à La CASU (indicatif point 6)

4. Préparation

4.1 Matériel d'intervention

Le matériel d'intervention est réparti comme suit :

Reste à l'infirmerie	Sur le brancard en zone d'attente
Sac rouge	Matelas coquille
Aspiration électrique	Civière à aubes préparée
Zoll serie X	Sac bleu
Sac padding	Protèges lames de patins
Pompe vacuum	



4.2 Emplacement de l'équipe dans la patinoire

L'emplacement de l'équipe d'intervention : dans la travée côté vestiaires, avec une vision sur le matériel et sur la glace.

ACCES glace modifié : avec brancard électrique, le passage se fait par la grande porte dans l'angle près des tribunes debout

Le point d'attente de l'équipage se trouve face aux caméras des médias



L'intervention sur la glace se fait avec le brancard et son matériel

NB : Il est possible que le hockeyeur soit amené en bordure de glace !

Des protèges lame sont à disposition à l'infirmerie (protection des intervenants et du matériel)



5. Rapports de coordination

Différents rapports de coordination sont organisés au poste de conduite pour les officiers. Les informations sont transmises aux équipes par le chef d'engagement EGS. L'ambulancier leader se rend aux rapports au besoin sur demande du Chef d'Engagement EGS.

Briefing : 1 heure avant le début de la rencontre (au besoin)

Rapport 1 : début du second tiers temps (au besoin)

Rapport 2 : début du troisième tiers temps (au besoin)

Débriefing (facultatif) : si possible dès la fin de la rencontre

D'autres rapports peuvent être organisés en fonction des événements.

6. Communication pendant le jeu

Le poste de conduite est le centre des communications (Procédures en annexe 13)

Pour le service sanitaire, c'est le Chef d'Engagement EGS qui est l'interlocuteur.

Communications Radio :

CASU ↔ équipe sur site : Polycom **G655 Porrentruy** Indicatif d'appel :
selon véhicule engagé

Chef d'engagement EGS ↔ équipe sur site : indicatif d'appel :
« **Personnel ambulancier** »

Le port de l'oreillette est fortement conseillé en regard du bruit environnant.

6.1 Boucle de communication lors d'engagement sanitaire avec la CASU 144

- **Engagement sur champ de glace :**

Engagement selon point 7.1

- **Engagement hors champ de glace :**

Engagement selon point 7.2

Option 1 : L'alarme est donnée par les agents EGS au poste de conduite, le chef d'engagement engage l'équipe sanitaire avec appui des agents EGS pour la prise en charge.

Option 2 : l'alarme passe directement par la CASU 144 depuis le public. La CASU informe l'équipe sur place. L'équipe annonce l'intervention au chef d'engagement EGS

Option 3 : Si intervention de l'ACS seul, son champ d'application est limité aux joueurs en collaboration avec le staff médical du club afin de libérer le champ de glace dans les meilleurs délais. En cas de besoin il engage un moyen supplémentaire

- En cas de transport :

Aviser CASU pour création fiche et engagement ACS

Aviser chef d'engagement EGS pour garantie des axes de sauvetage



7. Déroulement d'une intervention

7.1 Procédure d'intervention pour joueur ou arbitre

En cas d'incident, l'arbitre en chef doit donner un signe, au moment où le superviseur et / ou le médecin doit se rendre sur la glace vers le joueur blessé.

Par la suite, le médecin nous donne un signe pour aller le rejoindre sur la glace (équipe adverse ou HCA). (annexe 13)

La récupération du blessé est de la responsabilité de l'équipe sauvetage HJU.

- 1. Prodiguer les soins salvateurs sur la glace selon protocole n°1 du service de sauvetage HJU**
- 2. Optimiser les soins secondaires hors champ de glace afin de le libérer le plus rapidement possible**

- Les soins s'effectuent dans le couloir face à l'infirmerie afin d'optimiser la place de travail.
- A partir de là, la procédure ultérieure est déterminée par le médecin d'équipe en collaboration avec l'ambulancier leader.
- Privilégier la mise en application des protocoles du service de sauvetage H-JU afin de garantir un suivi de prise en charge efficient à l'hôpital
- S'il n'y a pas de médecin sur place, la responsabilité incombe à l'ambulancier leader.
- Si le patient nécessite un transport, il est effectué par l'ambulance sur place et le service médical du club assure la sécurité sanitaire dans l'attente du retour de l'ambulance (selon contrat 2022)
- Si transport, laisser les radios et le badge au chef d'engagement EGS

7.2 Intervention hors du champ de glace

En cas d'accident ou de problème médical avec les spectateurs ou des officiels dans les tribunes, loges, WC, à l'intérieur du périmètre sous responsabilité d'EGS, la situation doit être évaluée en premier par le service de sécurité dans la mesure du possible.

- Si le patient a besoin d'un traitement, l'équipe sauvetage sera mobilisée via le poste de conduite à un point de rencontre déterminé.
- L'équipe se rend au point désigné avec le matériel nécessaire et effectue la prise en charge du patient.
- Toute intervention se fait avec les agents EGS en appui
- Si le patient nécessite un transport, il est effectué par l'ambulance sur place et l'ACS est engagé pour la suite de la garde sanitaire du match.
- Si transport, laisser les radios et le badge au chef d'engagement EGS
- En dehors du périmètre précité, engager une ambulance du dispositif cantonal

7.3 Aide au Portage

Les sapeurs-pompiers présents sur place sont à disposition pour l'aide au portage.

La demande passe par le chef d'engagement EGS



7.4 ACS sur site en remplacement équipe

Lorsque l'ACS est engagé par la CASU, il s'annonce au chef d'engagement dès son arrivée et se place au point d'attente de l'équipe.

Il récupère la radio et le badge laissé par l'équipe auprès du chef d'engagement EGS
En cas de besoin, il engage une ambulance du dispositif cantonal

7.5 Documentation des interventions

Chaque intervention est documentée dans un journal d'intervention (Annexe 13).

Ceci afin de connaître la charge de travail, le nombre de personnes non transportées et les événements spécifiques advenus lors des matches

8. Place de pose REGA

Une place de pose hélicoptère est déterminée, elle se trouve sur sur la place de retournement de la rue En Roche de Mars, 2900 Porrentruy. La police municipale se charge de sécuriser la place à l'aide de barrières avant chaque match.



9. Accès aux tribunes, loges et supporters visiteurs

9.1 Accès aux Tribunes SUD et EST (KOP)

L'accès aux tribunes sud et Est par les étages se fait en prenant l'ascenseur qui se trouve à l'entrée principale (point 8.2)

Pour les tribunes sud (B C D E et F) : 1^{er} étage et longer les travées

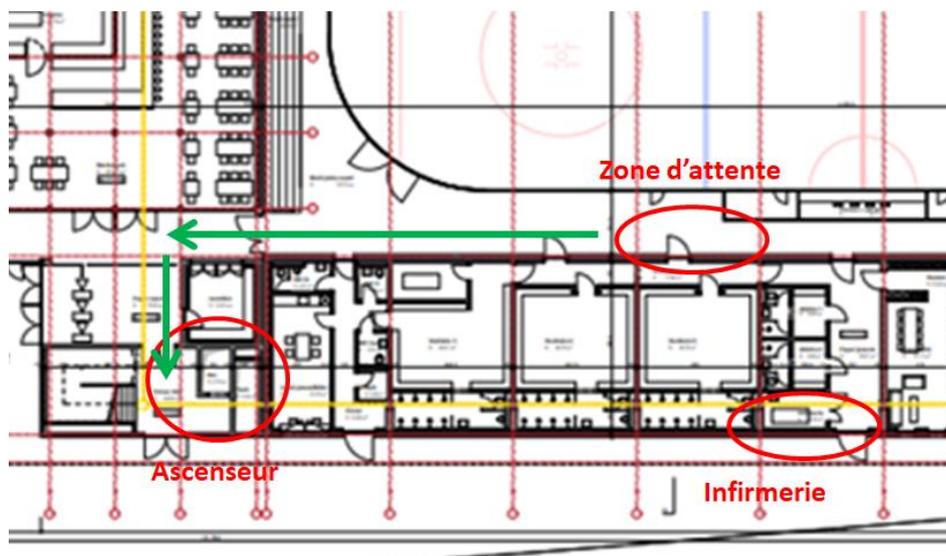
Pour les tribunes supérieures EST (G et H) : 2^e étage longer les travées et monter par l'escalier pour atteindre le dernier niveau des tribunes

Privilégier les accès par la partie basse pour la zone E (KOP)



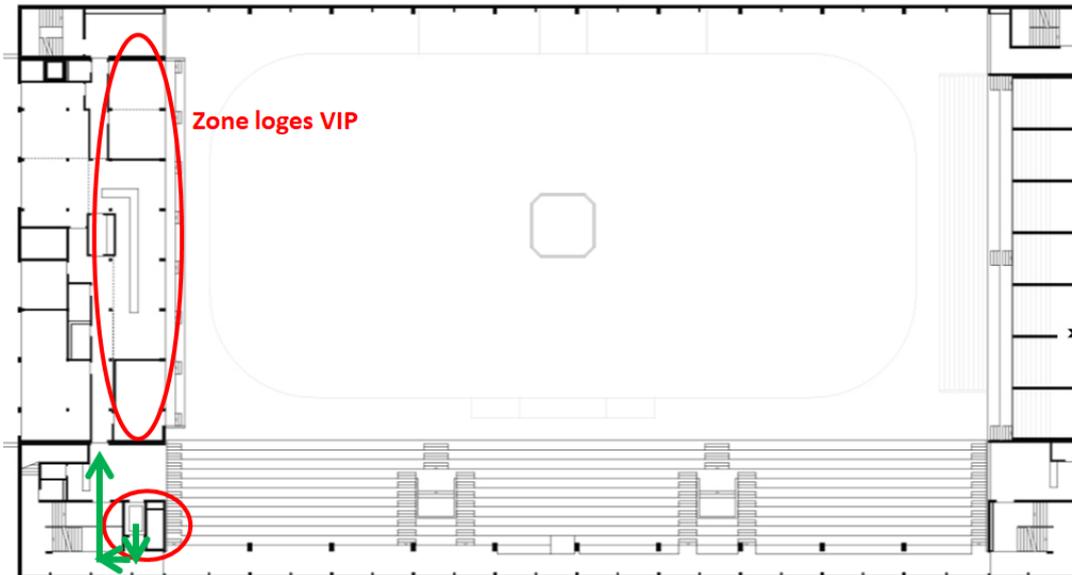
9.2 Zone ascenseur

Les accès pour l'ensemble des étages se font par l'ascenseur. L'ascenseur permet l'entrée du brancard et donne accès tant aux loges qu'aux tribunes.



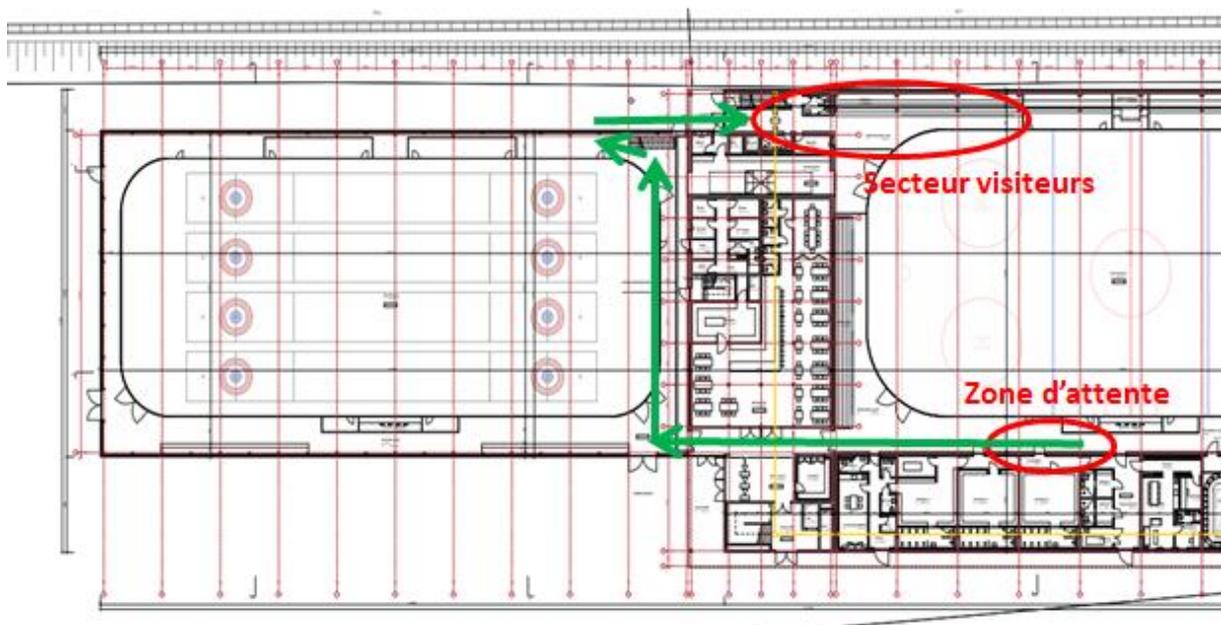
9.3 Accès loges et poste de conduite 1^{er}, 2^e et 3^e étages ouest

L'accès aux loges, aux étages de la partie ouest se fait par l'ascenseur suivant le même schéma que 8.2



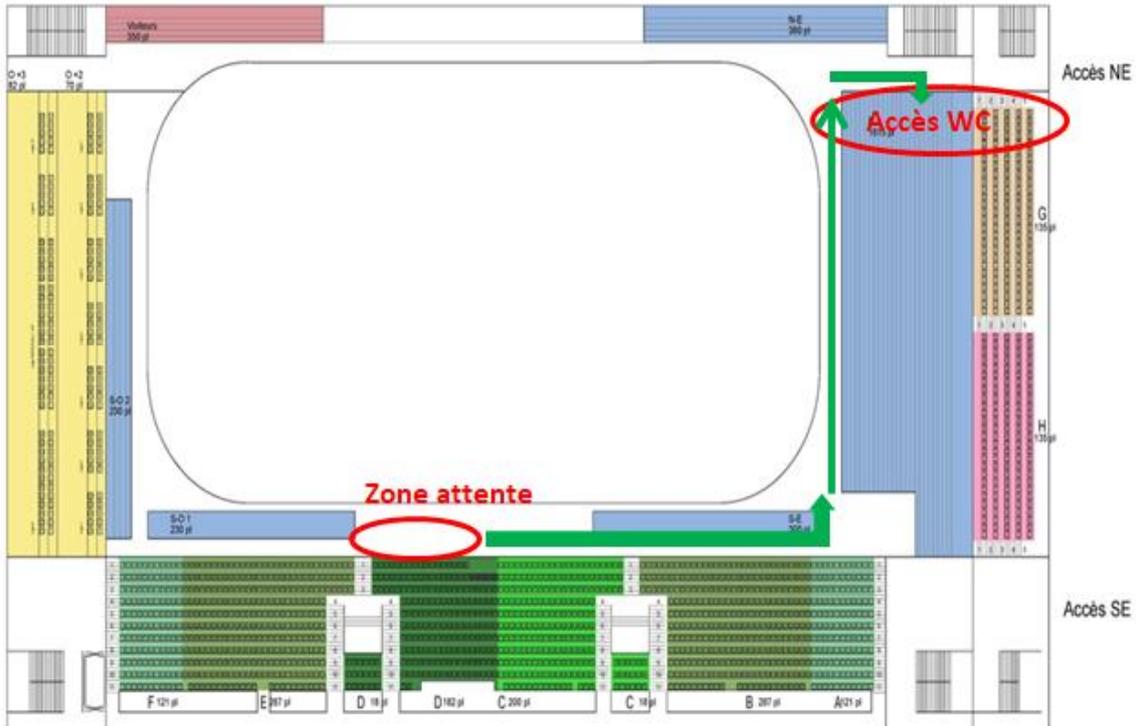
9.4 Accès aux tribunes visiteurs

L'accès à l'espace visiteurs se fait par le second champ de glace sous conduite des agents EGS afin d'assurer la sécurité des intervenants



9.5 Accès WC sous tribunes E

Sous la tribune E (KOP) se trouvent les toilettes publiques, l'accès s'y fait par le côté sud de la tribune



10. Evacuation du stade de glace

En cas d'évacuation de la Raiffeisen Arena, la structure de conduite se modifie en cellule de crise selon le plan de sécurité du club.

L'ACS est engagé par la CASU sur demande du chef d'engagement EGS.

L'ACS devient le principal interlocuteur des partenaires selon le schéma habituel de fonctionnement. Son emplacement est au poste de conduite

L'évacuation est dirigée par le responsable EGS. Les points de rassemblement des personnes sont du ressort de l'organisation.

Au besoin, le second champ de glace peut être réquisitionné pour le montage d'un PMA ou nid de blessés.

En cas de besoin, le déclenchement du plan CATASAN est organisé par l'ACS selon les procédures du service de sauvetage.



11. Constitution d'un État-major de crise :

La constitution d'un État-major de crise est la suivante, elle est définie par le concept sécurité et le règlement de la ligue :

Direction	Directeur du club ou suppléant
Exploitation patinoire	J. Possin
Responsable ordre et sécurité	A. Guédât / N. Petignat
Police	Chef d'engagement police
Service sanitaire	Ambulancier Chef des secours
Service médical	Médecin du club, Dr Munoz
Service du Feu	Officier de service CRISP

12. Numéros importants

Liste des numéros des partenaires

- Maître de glace piquet : 078 411 03 98
- Organisation sécurité : N. Petignat : 079 808 38 49
- Remplaçant sécurité : A. Guédât : 079 808 38 59
- Ambulancier Chef des Secours : 079 543 46 82

13. Conclusion et mises à jour et infos provisoires

Ce document est mis à jour par le responsable du dicastère concerné selon les points d'amélioration relevés en cours de saison.

REGA : place de pose possible a proximité de la route d'Alle dans les champs ou sur le pont avec autorisation de POC

14. Annexes

- Procédures de communication et d'engagement équipe de sauvetage sur et hors champ de glace
- Journal d'intervention

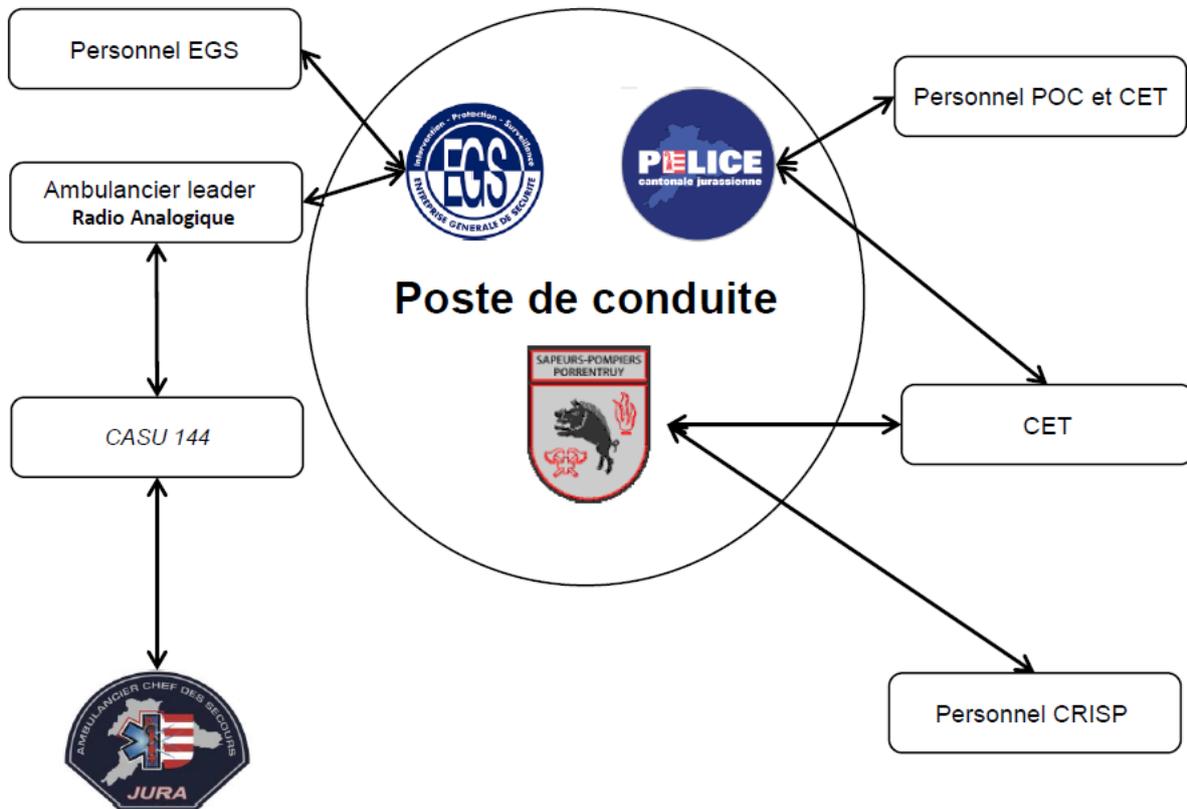


Procédures HCA

Engagements équipe sanitaire

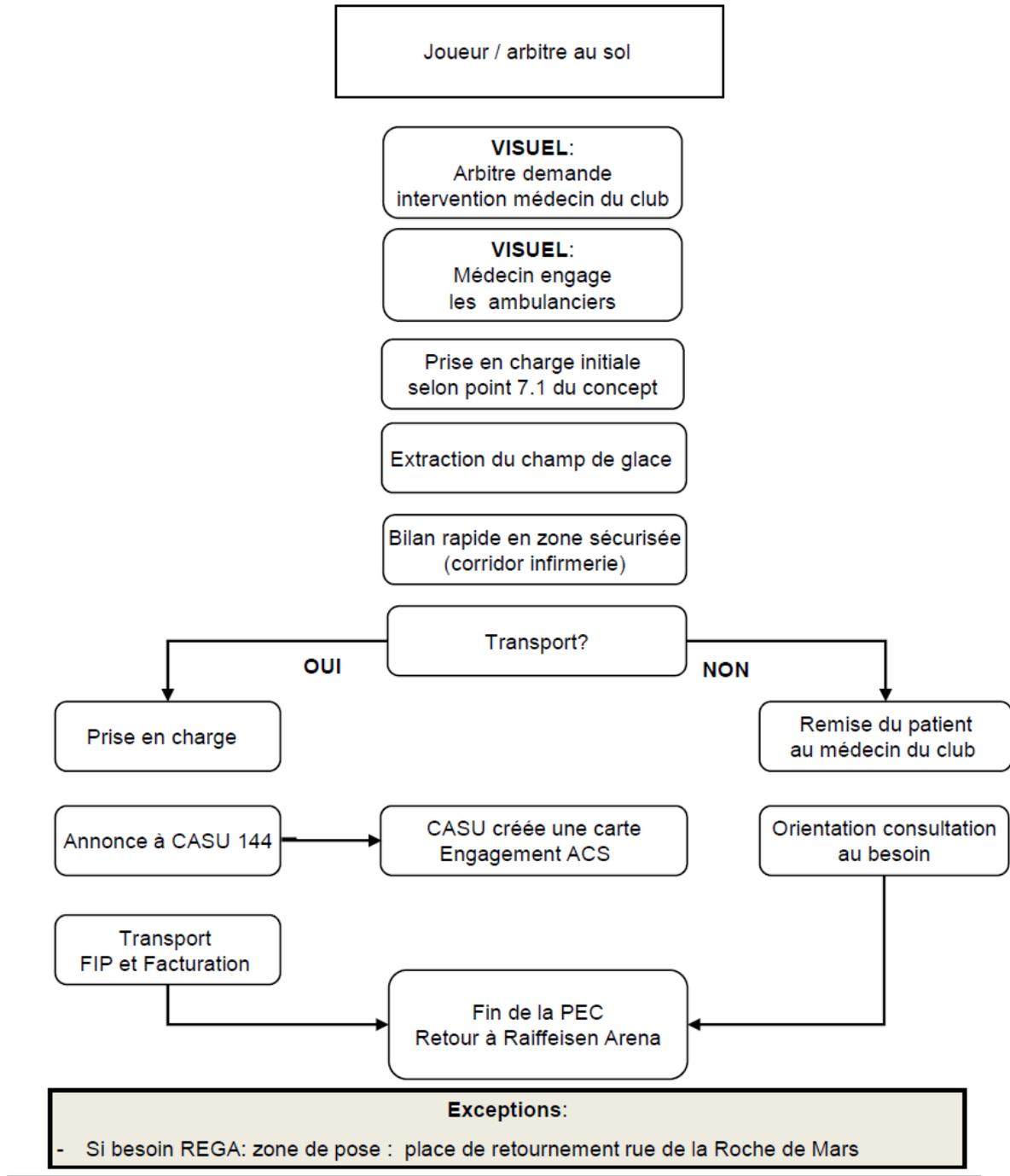


Schéma de communication simplifié



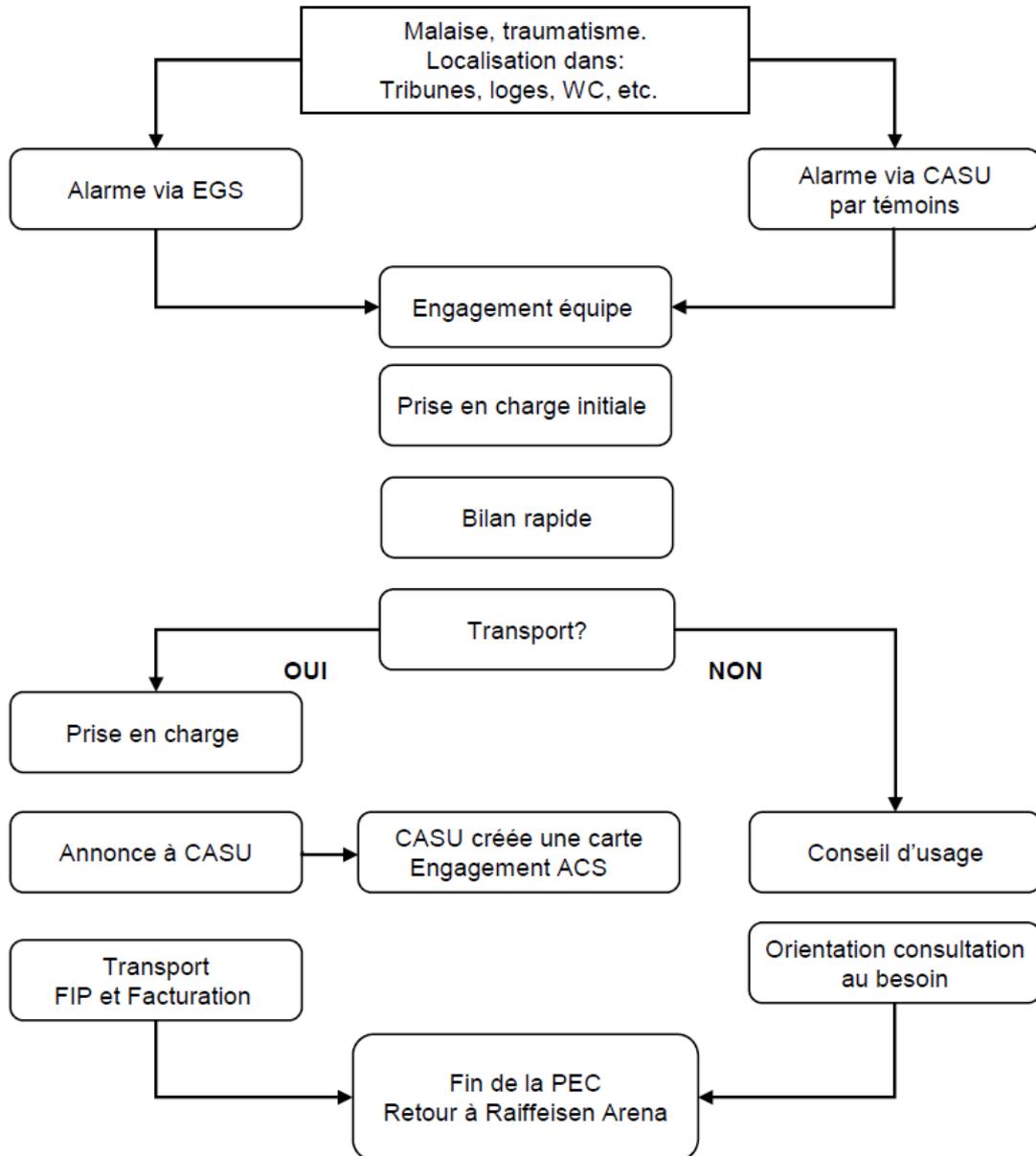


Engagement sur champ de glace





Engagement hors champ de glace



Exceptions:

- Zones de parcage: envoi d'un vecteur cantonal directement
- Si besoin REGA: zone de pose : place de retournement rue de la Roche de Mars

